

CONDITIONS GENERALES DE VENTE et DE DELIVRANCE DES DROITS D'ENTREE

Art 1 Préambule

Les présentes conditions générales de vente font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement. Elles sont annexées à l'ensemble des contrats d'abonnements. Tout titulaire d'un droit d'entrée est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des conditions générales de vente, et ce préalablement à tout achat dudit droit d'entrée quel qu'il soit.

Les présentes conditions générales de vente sont amenées à évoluer à tout moment. Leur application entrera alors en vigueur à compter de leur affichage et mise en ligne. Toute modification s'applique aux contrats d'abonnement conclus postérieurement à cette modification.

La vente et l'accès au centre NAUTIPOLIS sont interdits à tout enfant de moins de 8 ans non accompagné d'une personne responsable. Les espaces bien-être et cardio-muscu sont interdits aux moins de 16 ans.

Art 2 Caractéristiques des produits vendus

A. CATEGORIE « ENTREES »

ENTREE UNITAIRE				CARTE DE 10 ENTREES	CARTE DE 10 ou 5 ENTREES
ESPACE AQUATIQUE Pass FAMILLE	FITNESS (Entrée espace aquatique & fitness)	ACTIVITES (entrée espace aquatique + espace fitness + activités)	Entrée Bien être Entrée DUO	ESPACE AQUATIQUE	ESPACE BIEN ETRE
Accès libre aux BASSINS	Accès libre aux bassins et espace fitness	Accès libre aux bassins, espace fitness et cours	Accès libre à l'espace Bien être sur réservation Créneau de 2h	Accès libre aux bassins	Accès libre aux bassins (si horaire d'ouverture compatible) et à l'espace bien être (sur réservation, créneau de 2h)
Ticket vendu à l'unité				Carte nominative	
Mineurs et majeurs	Majeurs et mineurs à partir de 16 ans			Mineurs et majeurs	Majeurs uniquement
Valable uniquement le jour de l'achat				Les entrées sont utilisées de manière échelonnée sur 1 an à compter du jour de l'achat (ni reprises ni reportées ni échangées)	Les entrées sont utilisées de manière échelonnée sur 6 mois à compter du jour de l'achat (ni reprises ni reportées ni échangées)

B. CATEGORIE « PASS ACTIVITES »

SEANCE	PASS 10 SEANCES	NATATION adultes /enfants
Accès aux ACTIVITES PREMIUM ou BEBE NAGEURS ou Entree ACTIVITES Après inscription	Accès aux ACTIVITES PREMIUM ou BEBES NAGEURS ou Entree ACTIVITES Après inscription	Accès aux leçons de natation adultes ou master (Par groupe de niveau – 1ou 2 séances hebdomadaire)
Séance vendue à l'unité	Pass nominatif	Pass nominatif
Valable uniquement le jour de l'achat	Valable 1 an (ni reprise ni reportée ni échangée)	– de septembre à juin – hors vacances scolaires et jours fériés)

C. CATEGORIE « ABONNEMENTS »

CLASSIC/LUDIBOO	LIBERTE	EXCELLENCE	OPTION BIEN ETRE
Accès illimité à L'espace aquatique (uniquement annuel pour les LUDIBOO)	Accès illimité aux espaces Aquatique, et Fitness	Accès illimité : Aux espaces Aquatique & Fitness Aux activités Aquasports & Fitness « BASIC » et Premium (Hors bébés nageurs) +10% de réduction sur la boutique +1 verre de bienvenue offert au Bistro by Nautipolis	Accès à l'espace BIEN ETRE sur réservation via MCA Créneau de 2h
Mineurs et majeurs	À partir de 16 ans	À partir de 16 ans	
		Formule d'abonnement en mensuel ou en annuel (option bien etre en sus) Abonnement nominatif et non cessible	

Art 3 Modalités d'achat et conditions d'accès

Excepté pour l'acquisition de contremarques « CE », la vente des droits d'entrée ne pourra se faire qu'à la caisse située à l'entrée de NAUTIPOLIS par un employé du centre.

Toute vente en dehors de ce cadre sera irrecevable et ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation.

La réservation des activités doit être effectuée sur le site internet ou directement à l'accueil du centre. Elle est faite dans la limite des places disponibles.

Cas particulier des cours sur réservation MCA à compter du 01/09/2020

A compter du 01/09/2020, mise en place d'un module de réservation via le site MCA www.moncentreaquatique.com, où tout abonné et tout client devra réserver via une plateforme les cours PREMIUM / BEBES NAGEURS/BIEN ETRE

Ces réservations devront être vérifiées et validées avant toute entrée dans le complexe par l'accueil de NAUTIPOLIS.

Cas particulier des Activités

Pendant les vacances scolaires, les plannings des activités Aquasports & Fitness sont allégés.

Cas particulier du Pass natation annuel adulte /master et ACADEMIE DU SAVOIR NAGER Enfants

- Accès aux leçons de Natation ou ado fit enfants/adultes par groupe de niveau, pendant toute la durée de l'abonnement.
- 1 séance hebdomadaire -de septembre à juin (ou 2 séances hebdomadaires si adhésion à l'abonnement adéquat) soit 30 séances par an hors vacances scolaires, arrêt technique, jours fériés ou évènements exceptionnels.
- L'abonné déclare lors de la souscription du contrat avoir fait préalablement contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive.
- L'abonnement à ces formules est NOMINATIF et en aucun cas ne peut être cédé.

Les entrées, pass activités ainsi que les abonnements paiement comptant peuvent faire l'objet d'un « bon cadeau » acheté sous forme de contremarque nominative à la caisse de NAUTIPOLIS où celle-ci sera ensuite échangée par le porteur du bon contre le titre d'entrée définitif.

Art 4 Horaires d'ouverture et cas de fermeture du centre

L'accès aux différents espaces est possible suivant les horaires d'ouverture affichés à l'entrée de l'établissement et indiqués sur le site internet www.nautipolis.fr. Les horaires sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, les abonnés en sont informés préalablement par voie d'affichage dans le centre.

Dans le cas où un changement d'horaires ou la suppression définitive d'un type d'activité rendrait impossible l'utilisation de l'abonnement par l'abonné, ce dernier pourra faire une demande dument justifiée de résiliation de son abonnement dans les conditions prévues à l'article 11 des présentes conditions générales de vente.

Chaque contrat conclu tient compte d'un arrêt technique réglementaire pour vidanges et une fermeture pour nettoyage des bacs tampons et des jours de fermeture suivants : 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 24 et 25 décembre.

Art 5 Modification d'option en cours de contrat

Pour les contrats d'abonnement flexible, l'abonné a la possibilité de modifier son abonnement une fois par an. Une demande devra être effectuée auprès d'un conseiller relation client du complexe.

Cette modification entrera en vigueur à compter :

- Du mois suivant la demande : si la demande est faite du 1^{er} au 14 du mois.
- Du 2^e mois suivant la demande : si la demande est faite à compter du 15 du mois.

Art 6 Tarifs

Les tarifs pratiqués sont affichés à l'accueil du centre aquatique NAUTIPOLIS en euros et toutes taxes comprises. Ils sont également consultables sur le site internet ainsi que sur format papier disponible à l'accueil.

Ils sont, à tout moment, susceptibles de modification par la direction du centre aquatique NAUTIPOLIS et entrent en vigueur à compter de leur affichage.

Toute modification s'applique aux contrats d'abonnement annuels conclus postérieurement à son entrée en vigueur.

Dans le cas d'un abonnement flexible, les modifications tarifaires s'appliquent en cours de contrat. Les abonnés seront informés de cette modification 2 mois avant leur entrée en vigueur. L'abonné souhaitant refuser cette modification devra envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception 30 jours avant la date de modification. Ce refus entraîne la résiliation automatique du contrat d'abonnement flexible à la fin du mois suivant la date de notification du refus. À défaut, les nouveaux tarifs s'appliqueront.

Toute demande de remplacement de bracelet (en cas de perte, vol ou dégradation) viendra immédiatement annuler la caution précédente et sera facturée 7,00€. La caution fera l'objet d'un remboursement moyennant restitution de la carte sans dégradation, ni modification et en bonne état de fonctionnement.

Le bénéfice de tarifs préférentiels est subordonné à la présentation des justificatifs afférents. À défaut de présentation, l'utilisateur ne pourra se prévaloir du tarif préférentiel.

Art 7 Prélèvement SEPA

Un mandat dument complété et signé sera conservé par la Direction du centre aquatique. Les prélèvements s'effectueront le 5 du mois.

En cas de rejet de prélèvement, en plus de la mensualité restante due à la Direction du centre, les frais bancaires d'impayés qui en découlent seront à la charge de l'abonné défaillant dans la limite d'un montant forfaitaire de 7 euros par prélèvement rejeté.

Art 8 Absence de rétractation

Dans la mesure où le contrat d'abonnement est souscrit sur les lieux de la commercialisation de la prestation, aucun délai de rétractation ne s'applique. Ce contrat lie les parties dès sa signature.

Art 9 Assurances et responsabilités

Conformément à l'article L.321-1 du code du sport, le centre est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle des enseignants et de ses préposés.

Toutefois, sa responsabilité ne pourra, en aucun cas, être engagée si le dommage résulte d'une inobservation par les usagers des règles de sécurité prévues dans le règlement de service des différents espaces, de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

L'utilisateur doit s'assurer qu'il est bien couvert :

- En cas de préjudices causés à autrui ou à des biens
- Pour les activités qu'il aura choisies

Les vestiaires du centre aquatique NAUTIPOLIS ne font pas l'objet de surveillance. Les usagers ne doivent pas laisser leurs affaires personnelles en dehors des casiers prévus à cet effet. Les casiers ne sont en aucun cas des coffres forts. Leur système de fermeture interdit tout dépôt de biens de valeur.

La Direction informe les usagers que les casiers s'ouvrent automatiquement chaque soir à la fermeture du centre aquatique. Par conséquent, aucune affaire personnelle ne doit être laissée dans les casiers pendant les heures de fermeture.

Art 10 Sécurité et hygiène

La Direction du centre ainsi que ses agents se réservent le droit de refuser l'accès au centre et ses installations à toute personne ne présentant manifestement pas les garanties de propreté, de sobriété et de bonne tenue.

Lors de l'achat de titre d'entrée, l'utilisateur déclare avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive.

La Direction du centre attire l'attention des usagers sur le fait que certaines activités au sein du centre peuvent présenter des risques pour leur santé. Le centre déconseille formellement aux usagers en mauvais état de santé ou présentant des problèmes de santé d'ordre cardiaque, respiratoire ou osseux de pratiquer des activités susceptibles d'aggraver leurs troubles médicaux.

L'ensemble des activités se fait sous la surveillance d'une personne qualifiée, ayant un diplôme reconnu pour la pratique de l'activité.

L'utilisateur s'engage par ailleurs à prendre toutes précautions nécessaires pour sa santé, sa sécurité et son hygiène et à respecter les consignes du centre. Il certifie avoir pris connaissance et à se conformer au règlement de service affiché dans le centre et mis à disposition lors de l'achat du titre d'entrée.

Respect des gestes barrières COVID 19 : l'utilisateur déclare avoir pris connaissance des gestes barrières en vigueur et s'engage à les respecter.

Le port du masque est obligatoire selon les arrêtés

La Direction du centre ainsi que ses agents se réservent le droit de refuser l'accès au centre et ses installations à toute personne ne respectant pas les gestes barrières et les conditions d'accès en vigueur.

Art 11 Résiliation de l'abonnement annuel

Art 11.1 Résiliation à l'initiative de l'abonné

Art 11.1.1 Résiliation de l'abonnement annuel

Modalités de résiliation :

Toute demande de résiliation doit être adressée à la Direction du centre aquatique, par lettre recommandée avec accusé de réception et dument justifiée. À défaut, aucune réclamation ne sera reçue et traitée.

Tout mois commencé étant dû, la résiliation prendra effet à compter de la fin du mois suivant de la date de réception de la demande dûment justifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le centre procédera alors au remboursement des mois non consommés.

Causes de résiliation :

MOTIFS	MODALITES	JUSTIFICATIFS
Etat de santé impliquant une incapacité de pratique sportive de plus de 3 mois	Préavis d'1 mois	Certificat médical de moins d'1 mois indiquant l'incapacité de plus de 3 mois
Licenciement économique postérieur à l'inscription	Préavis d'1 mois	Justificatif prouvant le changement de situation et indiquant clairement la date de notification (attestation employeurs, Pôle emploi, résiliation de bail)
Mutation professionnelle de l'abonné ou de son conjoint entraînant un déménagement de l'abonné	Préavis d'1 mois Eloignement de plus de 50 km du centre	
Suppression définitive d'un type d'activité*	Aucun préavis	-attestation de la Direction relative à la suppression de l'activité - extraction du système monétique listant les passages de l'abonné
Changement d'horaire entraînant une impossibilité pour l'abonné de bénéficier de son abonnement**	Aucun préavis	-attestation de la Direction relative à la modification du changement d'horaire - extraction du système monétique listant les passages de l'abonné

*toute suppression de cette activité dans le planning hebdomadaire du centre. Ne sont pas ici visés le changement d'horaire ou le changement de niveau d'intensité de l'activité.

**l'abonné aura la possibilité de demander la résiliation de son abonnement si le changement d'horaires ne lui permet plus d'utiliser son abonnement, dans aucune de ses composantes.

Art 11.1.2 Résiliation de l'abonnement mensuel flexible

a) À tout moment avec préavis

L'abonné pourra résilier son contrat à tout moment après un délai de 3 mois suivant la souscription en envoyant sa demande par lettre recommandée avec accusé de réception. À défaut, aucune réclamation ne sera reçue et traitée. La résiliation prendra effet à la fin du mois suivant celui de la date de réception de la demande de résiliation. Les sommes seront dues jusqu'à cette date.

Ex : courrier reçu le 10/05, la résiliation prendra effet à la fin du mois suivant soit le 30/06, le prélèvement du 5 juin est dû. Arrêt de l'échéancier pour l'échéance de juillet.

b) Suite à une modification des tarifs

Dans le cas d'une modification des tarifs en cours de contrat, l'abonné sera averti par courrier, par sms ou par mail 2 mois avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs. L'abonné aura la possibilité de refuser cette modification en envoyant par lettre recommandée (À défaut, aucune réclamation ne sera reçue et traitée.) au moins 1 mois avant l'entrée en vigueur de ces nouveaux tarifs. Dans un tel cas, le refus entraînera automatiquement la résiliation de l'abonnement. À défaut, les nouveaux tarifs s'appliqueront automatiquement.

Art 11.2 Résiliation de l'OPTION BIEN ETRE :

- À tout moment avec préavis DE 1 MOIS pour l'abonnement flexible

Art 11.3 Résiliation-sanction à l'initiative du centre

Le contrat sera résilié de plein droit par le centre aquatique :

- En cas de non-paiement partiel ou total des échéances contractuelles
- En cas de non-respect du caractère nominatif
- En cas de non-respect du règlement de service (tenue inadéquate, non-respect des règles de sécurité...)
- En cas de comportement de nature à troubler de manière grave ou répétée la tranquillité des autres usagers ou du personnel du centre (notamment propos agressifs, insultants envers les autres usagers ou personnel, actes de détérioration intentionnels...).
- En cas de non-respect des gestes barrières

L'abonné en infraction se verra interdire l'accès aux installations. La Direction du centre conservera l'intégralité des sommes déjà versées.

Art 12 Réclamation

Toute réclamation sera adressée au centre aquatique NAUTIPOLIS par lettre recommandée avec accusé de réception

Art 13 Caractère confidentiel des informations nominatives

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de ce présent contrat par la Direction du centre NAUTIPOLIS seront utilisées pour la gestion du contrat de l'abonné et la transmission d'informations relatives au centre aquatique. Les informations détenues ne pourront être transmises à un organe tiers au groupe sans l'accord exprès et préalable du client.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par le règlement européen sur la protection des données personnelles 2016/679 du 27 avril 2016, les usagers disposent d'un droit d'accès, d'opposition, à la portabilité, de limitation du traitement, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant. Toute demande relative à l'exercice de ces droits est à adresser soit par courrier à l'adresse du centre, soit en remplissant le formulaire disponible sur la rubrique « protection des données personnelles » du site internet.